

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

**2026-022**

<b>Date de convocation : 16/04/2026</b>	<b>Le 29 avril 2026 à 18h30</b> , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
<b>Membres :</b>  Afférents au conseil : 15 Présent : 12 Qui ont pris part à la délibération : 15	<b>Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique, LAURICELLA Béatrice, CHAMPLOY Marie-Dominique</b>  <b>Etaient excusés : DE LUZE Laurence (procuration à Mme. MARTIN), MONTAGNE Thomas (procuration à Mme. VITALE) et LAMARCHE Aurélien (procuration à Mme. CHAMPLOY)</b>  <b>Etaient absents :</b>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/04/2026	<b>SECRETARE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Nicolas</b>

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A L'AVANCEMENT DE GRADE**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le budget de la collectivité,  
Vu le tableau des emplois existant,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination entraine la création d'un emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (35H)

Tableau des emplois au 01/05/2026

EMPLOIS	CAT	Effectif	Durée Hebdo
<b>Filière Administrative</b>			
Rédacteur	B	1	1 à 35H
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C3	1	1 à 35H
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C2	2	2 à 35 H
Adjoint Administratif	C1	3	2 à 35h
			1 à 18H

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

<b>Filière culturelle</b>			
Adjoint du Patrimoine	C1	1	1 à 20h
<b>Filière sociale</b>			
ATSEM 1ère classe	C1	1	1 à 31H
ATSEM 2ème classe	C1	1	1 à 28,35h
<b>Filière animation</b>			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C1	1	1 à 35h
Adjoint d'animation	C1	2	1 à 10,5h
			1 à 20h
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique principal de 2° classe	C2	4	4 à 35h
Adjoint technique	C1	4	3 à 35h
			1 à 20h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE :**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/05/2026
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

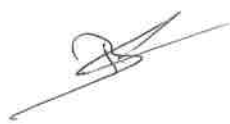
**VOTE : UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
 Nicolas BERTRAND



Le Maire,  
 Robert TCHOBDRENOVITCH

